



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Indemnité REP+ pour les personnels sociaux : Exigeons-la sur tout le territoire avec rétroactivité

10 juillet 2020 : le Tribunal administratif de Montreuil rend ses conclusions et décide que « les AS scolaires de la Seine-Saint-Denis, peuvent bénéficier du régime indemnitaire spécifique fixé dans le décret du 28 août 2015, c'est à dire du versement de la prime REP+ lorsqu'elles/ils exercent dans les établissements primaires et secondaires relevant du programme REP+ de la Seine-Saint-Denis ».

Cette décision fait suite à une bataille menée par la CGT Éduc'action 93 depuis plusieurs années avec toujours un refus du rectorat de Créteil de verser cette prime aux personnels sociaux, d'où cette procédure au TA menée par un avocat pour la CGT.

Il aura donc fallu attendre cette décision judiciaire pour qu'enfin le rectorat de Créteil verse 10 mois plus tard, la prime REP+, avec un rappel sur l'année scolaire en cours, aux assistant·es sociaux·ales de l'ensemble de l'académie.

Mais aujourd'hui la bataille ne s'arrête pas là ! En effet la CGT Éduc'action demande le versement rétroactif de la prime REP+ sur les quatre dernières années. Ainsi les démarches sont en cours auprès du rectorat de Créteil et si notre demande était de nouveau refusée, alors la CGT entamerait des démarches auprès du TA.

La CGT Éduc'action demande que cette prime soit versée à l'ensemble des assistant·es sociaux·ales scolaires des académies sur tout le territoire comme cela est déjà le cas sur l'académie de Paris. D'ailleurs, il est à signaler que lors d'un groupe de travail avec les organisations syndicales (CGT, FSU, FO, UNSA, SNALC, CFDT), le 14 avril dernier, la DGRH/DGESCO auprès de notre ministère, nous avons été informé·es que ce dernier étudiait le versement de la prime aux AS scolaires, ayant bien pris acte de la décision du TA de Montreuil et de la bataille menée par la CGT.

Cette prime doit aussi être versée à l'ensemble des personnels pouvant y prétendre comme par exemple les AED.

Mais cette victoire, ne doit pas nous faire oublier le gel du point d'indice depuis plusieurs années et la perte de pouvoir d'achat de 14% depuis les années 2000. **La CGT Éduc'action continue donc de revendiquer une revalorisation significative de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires pour tous les personnels de l'Éducation nationale.**

Elle exige des créations de postes à la hauteur des besoins pour la rentrée 2021.

Montreuil, le 12 mai 2021